



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

Secrétariat général

Dossier suivi par :
Patrick FONTAINE

Réf. :
CF/PF/N° 225 - 2017-2018

Tél. : 03.44.06.45.19
Fax : 03.44.48.67.25
Mél : ce.iena60@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 7 février 2018

L'Adjoint au DASEN en charge du 1^{er} degré

A

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
de l'Oise
(pour attribution)

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation Nationale
(pour attribution)

Vous trouverez en pièces jointes les deux formulaires à utiliser dès à présent pour que soient instruites les demandes d'agrément des intervenants bénévoles qui participent à la mise en œuvre de l'EPS dans les écoles (conformément à la circulaire n°2017-116 du 06 octobre 2017) :

- le formulaire B nommé « fiche navette pour consultation des fichiers et agrément »
- le formulaire B' nommé « demande d'agrément / lettre d'engagement ».

Une note de service de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale précise les nouvelles modalités d'agrément qu'il convient de mettre en œuvre pour ces intervenants bénévoles en EPS.

En complément, j'attire votre attention sur les points suivants :

1. Un des points les plus importants de la circulaire ministérielle indiquée ci-dessus rend obligatoire la consultation des différents fichiers (B2 - FIJAISV), et dans un proche avenir le FIJAIT, dans un souci bien compris de sécurité pour nos élèves.

2. Deux situations sont à envisager :

a- un agrément a déjà été accordé pour cette année scolaire :

Il convient alors de :

- remettre à la personne déjà agréée le courrier, signé de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, qui précise qu'il convient dorénavant de vérifier l'honorabilité des personnes en consultant les différents fichiers ;

- renseigner avec la personne le document B' ;

- retourner ce document B', dûment signé par la personne et vous-même, à l'Inspecteur(trice) de l'Éducation nationale de la circonscription. Ce dernier en fera copie et transmettra l'original au service EPS1 pour vérification par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale des fichiers concernés. Une absence de retour vaudra poursuite de l'agrément accordé.

Dans toute la mesure du possible cette démarche doit être engagée avant les prochaines vacances (23 février).

b- Il s'agit d'une nouvelle demande d'agrément :

- renseigner avec le postulant les deux documents B et B'. Le B' est signé par le postulant et vous-même. Il est ensuite envoyé à la circonscription et archivé par celle-ci. Le formulaire B signé par vos soins (cartouche école) est ensuite signé par l'IEC de la circonscription et envoyé au service EPS1 de la DSDEN. Après vérification des fichiers et l'agrément accordé par l'IA-DASEN, ce formulaire B sera retourné à la circonscription.

Notes :

1 - Les formulaires B et B' sont à renseigner dans toute la mesure du possible en version numérique de manière à éviter toute erreur sur les noms ou les dates indiqués.

2 - Fichier B2 : fichier du casier judiciaire qui comprend la plupart des condamnations et décisions de justice (sauf les contraventions, les décisions prononcées contre les mineurs, les déchéances parentales,...). Ce bulletin est délivré à l'administration afin de vérifier qu'une personne peut accéder à un emploi ou une fonction en contact avec des mineurs.

Fichier FIJASV : fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. Il recense les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation, même non définitive, pour avoir commis une infraction sexuelle ou violente.

Fichier FIJAIT : fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions terroristes. Il recense les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation, même non définitive, pour terrorisme.

Je sais pouvoir compter sur votre rigueur pour la mise en œuvre de ces consignes qui visent à optimiser la sécurité de nos élèves.



Patrick FONTAINE